**Les Français sont nuls en anglais: la faute à l’école?**

**Deuxième partie de notre série autour du problème de la France avec l'anglais. Quelle est la responsabilité de l’Éducation nationale dans le faible niveau d'anglais des collégiens français, et où peut-elle s'améliorer?**

Pourquoi les Français sont-ils nuls en anglais? Slate.fr se penche sur cette question au travers d’une série de trois articles. D'abord, le constat: oui, les Français sont vraiment nuls en anglais, les études le démontrent. Face à cette situation, que fait l'école? Quelles sont les lacunes du système éducatif français? Et, enfin, [quels sont les facteurs bien plus profonds et structurels](http://www.slate.fr/story/68587/francais-nuls-anglais-fatalite) qui influencent le rapport des Français à l’anglais, et même parfois aux langues étrangères en général?

Le constat est sans appel: oui, [la France a un problème avec la langue anglaise](http://www.slate.fr/story/68577/francais-nuls-anglais), au moins lorsqu’on la compare à ses voisins européens. Les données les plus solides sur le sujet, celles de l’Enquête européenne sur les compétences linguistiquespubliée en 2011 par la Commission européenne, le démontrent.

Une fois ce constat dressé, le premier réflexe est de rechercher les responsables. Et à ce jeu-là, l’Éducation nationale arrive en tête des suspects. L’école s’y prend-elle mal pour enseigner l’anglais aux millions d’enfants et d’adolescents qui passent dans ses rangs chaque année?

Les résultats de l’étude très fouillée de la Commission ont été un coup dur pour le ministère de l’Éducation, où la maîtrise des langues étrangères et plus particulièrement de l’anglais font l’objet [d’efforts considérables](http://eduscol.education.fr/cid45754/bref-historique.html) depuis la publication en 2001 par le Conseil de l’Europe du Cadre européen commun de référence pour les langues ([CECR](http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/cadre_FR.asp?)), un document issu de 10 années de recherche linguistique qui définit les objectifs à atteindre lors de l'apprentissage et de l'enseignement d'une langue et établit une échelle d’évaluation universelle de la maîtrise d’une langue.

**Commencer plus tôt**

Le CECR a été traduit dans les programmes scolaires français pour la rentrée 2006 dans le cadre d’un Plan de rénovation de l’enseignement des langues, qui mettait notamment l’accent sur l’oral, longtemps délaissé en France. Le renforcement de l’apprentissage de l’anglais oral a même fait l’objet d’une [circulaire](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Politiques_educatives/95/4/renforcement-anglais-oral_41892_41954.pdf) du ministère de l’Éducation nationale en janvier 2009.

En France, l’apprentissage de la première langue (l’anglais dans la majorité des cas) est aujourd’hui obligatoire dès la classe de CE1, où les écoliers ont entre 7 ans et 8 ans, avec certaines écoles maternelles qui font *«une sensibilisation notamment à travers l’écoute»* en fonction des capacités des enseignants, précise le représentant du ministère

Conscient que les écoliers dans d’autres pays comme l’Espagne, Malte, la Croatie ou encore la Pologne commencent l’apprentissage obligatoire plus tôt dans la scolarité, le gouvernement a décidé dans sa proposition de loi actuellement à l’étude de rendre l’apprentissage, arguant que *«la précocité de l’exposition et de l’apprentissage en langue étrangère est un facteur avéré de progrès en la matière» estime*

**Les Français sont nuls en anglais, mais est-ce une fatalité?**

L’enquête de la Commission européenne met en avant d’autres lacunes du système éducatif français, des problèmes concrets auxquels l’Éducation nationale s’attaque déjà depuis plusieurs années mais qui méritent encore beaucoup de travail. Par exemple, la France est le pays où les professeurs sont le moins formés pour l’enseignement des langues étrangères avec la Suède, même si au moins 75% d’entre eux ont tout de même reçu une formation (initiale ou continue).

*«Pendant longtemps, l’enseignement des langues étrangères en école primaire était déficient, et était assuré par des assistants de langue*, concède-t-on au ministère de l’Éducation nationale. *Mais on a fait beaucoup d’efforts sur la formation initiale et continue des enseignants, et ce sont désormais eux qui donnent les cours d’anglais.» affirma le conseiller*

Effectivement, depuis un décret du 26 août 2010, les lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d’éducation doivent justifier de la certification CLES ([Compétences en langues de l’enseignement supérieur](http://www.certification-cles.fr/)) niveau 2. Mais il faudra attendre encore quelques années avant de voir si cette mesure améliore la situation.

**Matière intégrée à une langue étrangère**

Autre domaine où notre système éducatif peut mieux faire, l’enseignement d’une matière intégrée à une langue étrangère, soit le fait d’apprendre des matières comme les mathématiques ou l’histoire-géographie en anglais. Le commissaire européen à l’Éducation écrivait dans une [enquête](http://ec.europa.eu/languages/documents/studies/clil-at-school-in-europe_fr.pdf) de 2006 sur le sujet:

*«Grâce à ce type d’enseignement, les élèves apprennent des matières du programme d’études en même temps qu’ils mettent en pratique et améliorent leurs compétences linguistiques.»*

La France fait partie des trois pays, avec la Grèce et la Croatie, où les collèges offrent le moins la possibilité aux élèves d’apprendre des matières en anglais. Au ministère de l’Éducation, on a conscience de l’importance de ce type d’initiative:

«*Cela* *permet une exposition à la langue plus importante, et permet aux élèves de s’exprimer en langue étrangère dans d’autres contextes. L’intention est différente, l’élève parle d’histoire-géo en anglais, et ne parle pas simplement anglais pour parler anglais.»*

En France, l’enseignement en langue étrangère, qui était jusque-là réservé aux sections européennes ou internationales, est depuis 2010 également possible en dehors de ces dispositifs spécifiques, là où les professeurs ont les compétences pour le faire. Le délégué précise que *«dans les faits, cela reste très peu développé»*, même si l’objectif fixé en 2005 d’augmenter de 20% le nombre de sections européennes au collège et lycée a été dépassé.

**Bons points**

Heureusement, le système éducatif français n’est pas à la traîne dans tous les aspects de l’apprentissage des langues. La France est par exemple un des pays qui accorde le plus de budget à l’organisation d’échanges interculturels pour les élèves, tandis que les enseignants de langues étrangères français sont parmi ceux en Europe qui font le plus de voyages personnels de plus d’un mois dans des pays qui parlent la langue qu’ils enseignent.

La France est aussi un des seuls pays où les élèves de troisième reçoivent [trois heures de cours par semaine](http://eduscol.education.fr/pid23244-cid46760/horaires-de-la-classe-de-troisieme.html) en langue vivante 1 et en langue vivante 2, et a une proportion d’élèves qui ont appris au moins une langue morte supérieure à la moyenne européenne.